

DEC140008DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DELANNOY, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5268, intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, dont le directeur est M. Jean-Yves DELANNOY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Yves DELANNOY, directeur de l'unité UMR5268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DELANNOY, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LONG, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC132746DR07 du 1er septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC140068dr08

Délégation de signature consentie à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE3500 intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » - CECOJI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an l'unité FRE n°3500, intitulée « Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale » (CECOJI), dont la directrice est Mme Marie CORNU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE n°3500, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CORNU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre DIONNET, Ingénieur d'Etudes, et à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2014

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC140184dr08

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité n°GDR3374, intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas », dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité n°GDR3374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131293DR08 du 05 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE